

BANQUE DE SANG DE CORDON DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

INFORMATIONS SUR LE DON DE SANG DE CORDON POUR LA RECHERCHE BIOMÉDICALE



La présente brochure contient des informations sur le don de sang de cordon pour la recherche biomédicale à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang (ci-après désignée comme la « Banque de sang de cordon »).

La recherche biomédicale sur le sang de cordon est susceptible d'accroître les connaissances sur la collecte, le traitement et la conservation du sang de cordon, ainsi que sur la greffe de cellules souches. Certaines études utilisent les cellules souches contenues dans le sang de cordon afin de découvrir et de mettre au point de nouveaux traitements, tandis que d'autres portent sur le sang de cordon en lui-même dans le but d'améliorer certains soins médicaux.

Dans quelles circonstances le sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon peut-il être utilisé par le programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Le sang de cordon peut ne pas répondre aux critères de mise en banque au moment de la collecte ou s'avérer impropre à la greffe après avoir été mis en banque. Dans pareils cas, la Banque de sang de cordon peut le redistribuer à des chercheurs, au Canada ou ailleurs, afin qu'il puisse être utilisé dans des projets de recherche biomédicale dans le cadre de son programme de recherche.

Par ailleurs, lors de la préparation des cellules souches contenues dans le sang de cordon, des composants sanguins ou sous-produits, comme les globules rouges, sont extraits du sang de cordon. Au lieu d'être éliminés, ces sous-produits, qui ne rentrent pas dans la préparation des cellules souches, peuvent également être redistribués à des chercheurs.

Le sang de cordon recueilli ne peut être redistribué à des chercheurs **que si** :

- vous avez donné votre consentement;
- le sang de cordon recueilli ne répond pas aux critères de mise en banque ou les cellules souches ne peuvent servir à une greffe;
- le sang de cordon répond à un certain nombre de critères pour la recherche;
- le projet de recherche visé a été approuvé.

Enfin, la redistribution du sang de cordon recueilli et des sous-produits associés ne se fait que selon le principe de recouvrement des coûts.

Comment faire pour donner mon consentement à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche biomédicale dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Vous devez cocher la case Recherche du formulaire *Autorisation de collecte de sang de cordon ombilical*, sans quoi le sang de cordon recueilli pourra être éliminé.

Si je ne consens pas à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche médicale, cela affectera-t-il ma prise en charge ainsi que celle de mon bébé à l'hôpital?

Le don de sang de cordon se faisant sur la base du volontariat, votre participation – ou non – au programme de recherche de la Banque de sang de cordon n'a aucune incidence sur votre prise en charge ou celle de votre bébé.

Y a-t-il des risques à donner le sang de cordon de mon bébé à la recherche biomédicale?

Non, il n'existe aucun risque pour votre santé ou celle de votre bébé. La Société canadienne du sang ne fournit aux chercheurs qu'un minimum de renseignements vous concernant, tels que la date de collecte du sang de cordon, le sexe du bébé et les critères qui ont permis de déterminer que le sang de cordon recueilli était impropre à la conservation. Les renseignements nominatifs, c'est-à-dire les renseignements susceptibles de révéler votre identité, sont remplacés par un code unique de façon à ce que les chercheurs ne puissent pas déterminer l'identité du donneur.

BANQUE DE SANG DE CORDON DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

INFORMATIONS SUR LE DON DE SANG DE CORDON POUR LA RECHERCHE BIOMÉDICALE



Quels bienfaits présente le don de sang de cordon à la recherche biomédicale?

Même si votre bébé ou vous-même ne pourrez pas directement profiter des bienfaits de la recherche biomédicale sur le sang de cordon, d'autres personnes pourront en bénéficier dans le futur puisqu'elle est susceptible d'aboutir au développement de nouveaux médicaments et de produits médicaux ou commerciaux qui serviront à traiter certaines maladies. Bien que ces produits puissent être commercialisés, vous ne possédez aucun droit de propriété sur eux et ne pouvez prétendre à aucune contrepartie financière.

Dans quel genre d'étude le sang de cordon recueilli peut-il être utilisé?

Exemples d'études dans lesquelles le sang de cordon recueilli peut être utilisé :

- amélioration des pratiques cliniques actuelles en matière d'utilisation du sang de cordon;
- amélioration de la collecte, du traitement et de la conservation du sang de cordon;
- étude de la biologie des cellules souches;
- découverte d'applications cliniques et non cliniques des cellules souches contenues dans le sang de cordon;
- production de lignées de cellules souches pouvant être entretenues pendant plusieurs années et servir à diverses activités de recherche;
- développement de médicaments et de produits médicaux ou commerciaux destinés au traitement de diverses maladies.

À noter que tous les projets de recherche menés dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon doivent être approuvés par la Société canadienne du sang et être examinés par son comité d'éthique pour la recherche. Par ailleurs, les chercheurs doivent avoir obtenu l'approbation du comité d'éthique de leur propre organisme et des éventuels comités consultatifs qui supervisent leur projet.

Lorsque vous consentez à l'utilisation du sang de cordon de votre bébé dans la recherche, vous ne pouvez pas choisir le domaine de recherche ou le projet dans lequel il pourra être utilisé.

Pour plus d'informations sur les projets de recherche qui utilisent du sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon, allez au www.blood.ca/fr/recherche/products-and-services-researchers/produits-pour-la-recherche/don-de-sang-de-cordon.

Comment les résultats des projets de recherche sont-ils diffusés?

Les résultats des projets de recherche qui utilisent le sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon peuvent être diffusés lors de colloques ou dans des revues médicales. Votre identité et celle de votre bébé ne seront en aucun cas divulguées, et personne ne vous contactera à propos de ces résultats. Vous trouverez sur notre site Web des informations sur les projets en cours et les résultats des projets achevés.

Puis-je retirer mon consentement à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche biomédicale?

Le don de sang de cordon se faisant sur la base du volontariat, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Il vous suffit de nous appeler au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) afin que nous puissions vous envoyer le formulaire approprié, intitulé *Retrait de participation à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang*. Une fois le formulaire dûment rempli, vous devez nous le renvoyer.

Veuillez noter que le sang de cordon destiné à la recherche est redistribué dans les 48 heures suivant la collecte. En cas de retrait du consentement, il est éliminé s'il n'a pas déjà été utilisé dans un projet de recherche. Dans le cas contraire, les échantillons envoyés et les résultats de l'étude ne peuvent être éliminés ni suspendus.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions à propos du programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Vous pouvez nous appeler au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) ou aller au www.blood.ca/fr/recherche/products-and-services-researchers/produits-pour-la-recherche/don-de-sang-de-cordon.